

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 novembre 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

MEMBRES PRESENTS : GAILLOT Philippe, MENEGHIN Gaël, IMMER Alain, SIVEC Jean, OGER Isabelle, REUTER Olivier, THILL Céline, VALANCE Bénédicte, VIEIRA Christophe, WALLERICH Alain ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : GUINDT Philippe, DEBAILLEUL Delphine ;

MEMBRES ABSENTS NON-EXCUSES : BRUN Jérôme.

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 973 Inscription de la commune sur le site Internet La Bonne Mairie – Achat et revente de matériel d'occasion :

Considérant que le site internet « La Bonne Mairie » propose de valoriser les équipements inutilisés (mobilier urbain, outillage, équipements informatiques, etc... ;

Considérant que La Bonne Mairie est portée par l'Association loi 1901 « Aux Âmes Citoyens » ;

Considérant que l'adhésion se matérialise par une cotisation annuelle mais que celle-ci est gratuite pour les communes de moins de 2.000 habitants ;

VU que le nombre d'annonces est très restreints, que la commune ne dispose pas de matériels à vendre ou donner ;

Le Conseil municipal après avoir échangé sur les apports que pourraient procurer l'adhésion à La Bonne Mairie, à l'unanimité des présents,

- **N'approuve pas** l'adhésion à la Bonne Mairie ;

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 24 novembre 2025

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 24/11/2025
Le Maire,

